

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU Vendredi 30 Juin 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 30 juin 2017 à 19h, sur convocation régulière et sous la Présidence de Bernard PLET, Maire. Monsieur le Maire ouvre la séance

Sont présents : Mesdames BARA Annette, COUSIN Dominique, DELSART Bettina, LEVEQUE Virginie. Messieurs PLET Bernard, BINET Franck, SANSON Alain, LEFER Bernard, BOGAERT Bruno, BUSIN Christian.

Absent excusé : TISON Mickael

1- ELECTION DELEGUE ET SUPPLEANTS POUR LES SENATORIALES

Election du délégué : BUSIN Christian avec 10 voix POUR

Election des suppléants : SANSON Alain - LEFER Bernard – BARA Annette
Tous les 3 ont eu 10 voix POUR

Les élections sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2017 à LILLE

2 – Tarif concession caverne au cimetière

Le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs des cavernes au cimetière

Le tarif suivant sera applicable à partir du 1^{er} Juillet 2017

-Concession pour 50 ans : 550 € comprenant le terrain+ la caverne de 6 urnes

3 – Devis Diagnostic amiante

Le ministère de l'Education Nationale impose qu'un Diagnostic Technique Amiante soit réalisé dans toutes les écoles construites avant le 1^{er} Juillet 1997.

Un devis a été demandé auprès de la société BCD2E. Le montant du diagnostic s'élève à 469 € H.T

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

4 – Devis plan accessibilité

Le dossier concernant la demande de travaux pour l'accessibilité de la mairie et la salle des fêtes a été déposé auprès du SIVU « Murs Mitoyens » de Caudry. Des plans supplémentaires sont demandés afin de compléter le dossier.

Un devis a été demandé auprès du cabinet d'études PADE INGENIERIE. Le montant des honoraires s'élève à 1 800 € H.T.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

5 – Radar de détection de survitesse

En juillet 2016 une étude de vitesse avait été effectuée Avenue Clemenceau par le Département. Le résultat démontre que la vitesse n'est pas excessive la journée dans cette rue. Afin de sécuriser d'avantage, le Département nous avez conseillé d'installer éventuellement un radar de détection de survitesse.

Un devis a été demandé à EITF pour un montant d'environ 7 500 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal refuse l'installation de ce panneau. Le coût est trop onéreux. Il envisage de trouver une autre solution afin de sécuriser essentiellement la traversé des enfants pour se rendre au plateau sportif.

5 – Mise à disposition salle du club

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition la salle du club pour les jeunes ayant 18 ans. Un contrat devra être signé par les parents et un chèque de caution de 300 € sera demandé. La location devra avoir lieu dans l'année des 18 ans.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00